

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2021

105x21

EXONÉRATION DE LOYERS **POUR LES ENTREPRISES LOCATAIRES DE LA VILLE**

Afin de soutenir les entreprises locataires de la commune, dont l'activité est impactée par le COVID 19, la commune des Pennes Mirabeau a mis en place un plan de soutien.

Il s'agit ainsi d'éviter la fragilisation de la trésorerie de ces activités.

Dans ces conditions et dans un contexte très exceptionnel, il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder une exonération des loyers pour la période d'Avril à Juin 2021 et un remboursement du loyer de Mars pour les entreprises locataires de la commune.

La liste des locataires concernés est la suivante :

Noms	Adresses des locaux	Montants des loyers
Galaxy Geek	98 Av F.Mitterrand – La Gavotte	600,00 €
Station DJ	Local Av Paul Brutus	2 330,32 €

Le montant total de ces exonérations est de **2 930,32€**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'accorder une exonération et un remboursement de loyers pour les entreprises locataires de la commune dont la liste et la période du remboursement sont précisées ci-dessus.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - M.FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 Avril 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI